

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 septembre 2010

PRESENTS : A. Lescoules, J. Dussutour, B. Dhoudain, J. Pérès, J-C. Le Borgne, J-B. Carrère, E. Pourtet, M-C. Pontiès, H. Castagné, C. Houle.

ABSENTS : J-D. Haurine-Cousté, (procuration à J-B. Carrère),
S. Lauberton, J-L. Bareilles, M. Gangnet

Observations : Monsieur Jean-Claude Le Borgne demande pourquoi le compte rendu du Conseil Municipal précédent est distribué si tardivement. Il lui est répondu que c'est par manque de temps, la priorité étant toujours donnée à l'avancée des dossiers en cours, et à la résolution des problèmes du moment.

Aucune observation n'ayant été faite sur le contenu du compte-rendu précédent, on passe à l'examen de l'ordre du jour.

1) Maîtrise d'œuvre pour l'adaptation du casino

Une seule offre est parvenue à la mairie. Celle de Monsieur Boutet, architecte et architecte d'intérieur domicilié à Ibos. Le budget consacré à l'opération est de 220 000 € HT. La proposition de Monsieur Boutet est de 22 000 € HT soit 10% pour une mission complète avec OPC. Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec Monsieur Boutet.

Il convient dès que cet architecte aura débuté sa mission de lui demander son avis sur la durée estimée des travaux pour pouvoir relancer la location du Casino. Pour cela également il faut que le Conseil Municipal fixe les tarifs de location des salles, une fois la réhabilitation terminée.

2) Marché de Maîtrise d'œuvre – travaux complémentaires de protection sur l'Yse

Les travaux faits après la crue accidentelle de l'Yse ont plus ou moins bien résisté. La rivière a continué de creuser, des seuils ont souffert, des glissements nouveaux, au-dessus de la berge, se sont produits, des passages à gué sont obstrués et la prise d'eau de la microcentrale est mise en danger.

Le RTM a estimé les travaux supplémentaires à 74 957 € HT. Il chiffre sa mission de maîtrise d'œuvre à 6 750 € HT.

Le Conseil Municipal au titre de l'article 74 du Code des Marchés Publics autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de Maîtrise d'œuvre avec le RTM.

Toujours sur ce même sujet, le Maire souligne l'extrême urgence de réaliser certaines de ces travaux avant l'hiver, et avant l'interdiction d'intervenir en rivière (début novembre).

En effet, la prise d'eau de la microcentrale peut être emportée par une crue violente, et un glissement de terrain peut entraîner la conduite forcée mise à nue.

Il est donc décidé de confier les travaux à l'entreprise Fabre-Fourtine en urgence (article 35 alinéa II du CMP) qui peut intervenir rapidement, et dont un associé était intervenu sur le chantier après la crue de 2002 (rupture ouvrage EDF).

Cette entreprise va communiquer son devis qui sera contrôlé par le RTM.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront partie de l'enveloppe globale des travaux réalisés sur l'Yse et subventionnés, les deux précédents marchés (avec SBTP et Guintoli) étant loin de consommer l'enveloppe.

Enfin Monsieur le Maire demande à ce qu'EDF soit à nouveau sollicitée pour apporter un fonds de concours.

3) Travaux dans le hall de l'Office de Tourisme de Luz

Pour diminuer les entrées d'air froid, on met en place deux rideaux d'air chaud à l'entrée en démolissant la jardinière intérieure. Le lustre contemporain installé avant dans l'Eglise de Luz est récupéré. L'éclairage est par ailleurs entièrement révisé.

Pour le lot électricité, après appel à concurrence lancé sur le site du SMDRA, 4 entreprises ont répondu.

L'entreprise Chanay a été retenue pour un montant de 7 573,74 € HT. Elle s'est engagée à respecter les créneaux étroits qui lui ont été impartis (15 octobre – 2 novembre 2010).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de Monsieur Chanay. Cette opération est subventionnée par les Pôles Touristiques (70%)

Il est demandé à ce que l'on profite de ces travaux pour amener un point d'eau, et de vidange devant l'Office de Tourisme.

4) Réalisation d'un petit amphithéâtre dans le talus de la cour de l'école primaire

C'est une demande des enseignants, parents d'élèves et du personnel dans le cadre du travail de réflexion du Projet Educatif Local.

Après mise en concurrence, 2 entreprises ont répondu : Fabre Fourtine et Prattedessus Frères.

L'entreprise moins disante est Prattedessus pour un montant de 7 439,41 € HT.

Les travaux seront faits à la Toussaint.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Monsieur Dussutour indique qu'il restera à la Commune à financer deux autres actions : l'installation d'une petite cabane et d'une station météo et les engagements de la Commune au niveau du PEL auront ainsi tous été honorés.

5) Avenant au marché de travaux « construction d'un orgue »

Le marché signé avec l'entreprise Koenig était le marché de base pour 125 418 € HT.

Or l'option « Posaune » soit l'ajout d'un jeu de trompettes de huit pièces pour élargir les possibilités de cet instrument était en fait indispensable. Cette option a un coût de 8 700 € HT.

Le conseil municipal donne son accord à la signature de cet avenant.

Le 5 novembre à 14h Monsieur Koenig viendra à Luz pour des tests d'hygrométrie et examiner les possibilités de fixation de l'orgue.

Monsieur Dhoudain fait un point sur la campagne de parrainage : 18 150 € sont à ce jour obtenus (70% du budget) mais il regrette que peu de gens du canton se soient mobilisés. En effet, beaucoup de parrainages proviennent de l'extérieur de la Vallée. Mais il est encore temps puisqu'il reste des tuyaux à parrainer.

6) Tarifs des tennis

Les tarifs sont proposés par le club de tennis ; ils restent inchangés par rapport à l'année passée, mis à part l'introduction d'un tarif mini-tennis pour les enfants de 5 et 6 ans de 55€.

Le maire donne lecture de ces tarifs. Ils sont approuvés par le Conseil Municipal.

Le maire félicite le Club qui est le Club n°1 de Midi-Pyrénées avec 149 licenciés.

Vraiment un grand BRAVO !

7) Transfert de la part départementale de la Taxe d'habitation à la Commune : réforme de la fiscalité locale.

Ce point ne sera pas traité car les services de l'Etat réfléchissent à ce que ce transfert soit indolore pour les contribuables et les communes.

8) Opération du Calihour – demande de garanties d'emprunt par l'OPH 65

Comme à chaque opération de cette nature, la Commune doit garantir 40% des emprunts contractés par l'OPH 65.

Le maire donne lecture des délibérations préparées par l'OPH65. Celles-ci sont acceptées.

9) Alimentation électrique de la propriété bâtie de Christelle et Olivier Gave

Cette habitation est à l'origine une grange située en zone NC et identifiée au POS comme étant transformable en habitation.

Il n'y a pas d'urbanisation future prévue dans ce secteur. Le renforcement de l'alimentation électrique de cette maison actuellement insuffisante pour une création de 3 appartements est donc un équipement propre et comme tel doit être à la charge du demandeur. Le coût estimé est de 2 100 €.

Il sera demandé l'accord du demandeur, préalable à l'octroi du permis de construire.

10) Prolongation du contrat de Vincent Lefeuvre, agent de surveillance de la Voie Publique

Il est proposé de prolonger son contrat de 2 mois et de l'affecter aux tâches suivantes : marché hebdomadaire, surveillance de la Voie Publique (animaux en divagation...), mise au point du Plan de Sauvegarde, et du plan de désherbage.

Il travaillera à la station de ski ensuite et s'occupera des parkings. Puis il reviendra à la commune pour la saison d'été.

Vincent ayant donné entière satisfaction, la prolongation de son contrat est acceptée.

11) Admission en non valeur

Il s'agit de factures d'eau et d'assainissement dues par l'entreprise Ferramonte mise en liquidation judiciaire.

Ces créances doivent être admises en non valeur car irrécupérables :

1 800 € pour l'eau

1 670 € pour l'assainissement

12) Vente à Monsieur Henri Fourcade

Monsieur Fourcade est intéressé par l'achat du bâtiment qui jouxte la Résidence de l'Univers sous la terrasse le long du Bastan.

La commune pose comme condition de conserver une servitude de passage sur la surface de toute la terrasse. Monsieur Fourcade a posé d'autres conditions acceptées par la commune (enlèvement des jardinières, interdiction de toute activité sur la terrasse susceptible de générer des vibrations, mise en place de balustrades conformes).

Il en pose une nouvelle : l'acceptation par la commune d'une servitude de survol sur la cour qui appartient à la Commune et qui sépare la propriété de monsieur Henri Fourcade et le bâtiment de la mairie.

Cette servitude de survol serait de 1,40m de large à partir du bâtiment de la copropriété résidence de l'Univers, et sur toute sa longueur.

Elle pourrait permettre à monsieur Henri Fourcade de réaliser une passerelle d'accès à ses appartements (seul accès indépendant) s'il venait à vendre son commerce au rez de chaussée.

Le conseil municipal donne son accord pour cette servitude de survol (ce qui n'engage en rien la copropriété). Il n'y a pas de contrepartie financière à cette servitude de survol consentie par la commune mais monsieur Fourcade prendra à sa charge les frais de géomètre et les frais notariés.

13) Information sur les attributions des 6 logements saisonniers pendant la période hivernale

Les entreprises concernées sont la station de ski de Luz-Ardiden, un photographe, deux restaurateurs, un magasin de location de ski et les thermes de Luz.

Monsieur le maire demande à ce qu'un point financier soit fait sur ce dossier avant la location hivernale ; un rafraîchissement des peintures a été effectué dans 4 studios sur 6.

Il n'y a eu aucune dégradation depuis leur mise en location et le mobilier est toujours en bon état.

14) Demande d'une subvention exceptionnelle par le Tennis Toy

Cette demande se justifie par les dépenses occasionnées par l'accueil d'un club de San Sebastian.

Le conseil municipal octroie 200 € pris sur la ligne « divers » des associations toujours créditée.

15) Remerciements – Félicitations

Monsieur le maire donne lecture de différents courriers.

- Tour Cycliste Mondovélo pour l'aide apportée dans l'organisation
- Fédération Française de camping- caravaning pour les dispositions prises par la Commune pour l'accueil des campings-cars pendant le Tour de France, et la gentillesse de l'accueil.
- De touristes et habitants de la Vallée pour l'aménagement de la Promenade Napoléon III.

16) Diagnostic pour l'accessibilité des établissements publics de la commune aux handicapés

Après publicité et mise en concurrence 9 bureaux ont répondu.

La commission des marchés publics propose de retenir Socotec qui présente la meilleure offre compte tenu des critères retenus :

- 40% prix
- 30% valeur technique
- 30% les références

Le Conseil Municipal suit l'avis de cette commission et autorise le Maire à signer avec Socotec pour un montant HT de 4 550 €.

17) Décisions modificatives

Le maire donne lecture des projets de décisions modificatives :

- Budget service eau
- Budget service assainissement
- Budget principal

Il s'agit essentiellement d'ajustements des comptes, sans difficulté particulière.

Le conseil municipal donne son accord.

18) Bilan de la saison des cures au 31 août 2010

Le nombre de cures est en augmentation, 1547 au 31 août 2010 pour 1499 en 2009.

En tenant compte des réservations, on devrait atteindre 2076 curistes en fin de saison thermale. La barre des 2000 est franchie !

Félicitations à l'équipe thermale et à Monsieur Jacques Dussutour Président de la Régie.

19) La rentrée scolaire

En primaire : 72 élèves en 2009 contre 66 en 2010
En maternelle : 43 élèves en 2009 contre 42 en 2010.

20) Point sur le J-Club

Bilan de l'été 2010 : 177 enfants ont fréquenté le centre totalisant 1043 journées et 189 ½ journées.

La moyenne de fréquentation est de 21,7 enfants/jour.

Les communes de la vallée ont accepté peu à peu de participer selon le nombre de journées d'accueil au J-Club de leurs petits habitants.

Seules Gavarnie, Vizos et Chèze refusent de participer. Le prix de journée des enfants provenant de ces communes sera augmenté d'autant, ce qui le rend prohibitif.

La mise en place d'une tarification au quotient familial sera bientôt proposée par le J-Club.

21) Informations diverses

- La Saint Michel a été une réussite malgré un temps médiocre et froid.

La présence de la Gendarmerie discrète mais continue a contribué à donner une agréable impression de sécurité

- Point sur le cimetière : l'étude de sol préalable au choix de la technique de confortation du mur aval a été réalisée.
Plusieurs tombes, abandonnées, ont pu être récupérées.
- Maxi Loto du Cancer : au Casino le 8 octobre 2010 à 21h
- Installation d'une patinoire synthétique : ce projet devrait se concrétiser pour Noël 2010.

Cette patinoire synthétique (environ 400m²) sera installée au fronton.

L'opération est portée par le SIVOM de Luz-Ardiden puisque les titulaires d'un forfait journée Luz-Ardiden auront un accès gratuit à la patinoire.

Cette opération qui doit permettre d'enrichir l'offre après-ski pour notre clientèle sera subventionnée à 50% par le biais du Pôle Touristique.

La commune s'engage de son côté à réaliser une couverture pour l'hiver 2011-2012.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée